



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**Province du Québec
Municipalité de Venise-en-Québec**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, jeudi 18 mars 2021 à 15 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Raymond Paquette, M. Alain Paquin, M. Steve Robitaille et M. Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
PÉRIODE DE QUESTIONS
DIRECTION GÉNÉRALE
FINANCES
ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, jeudi 18 mars 2021 à 15 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Raymond Paquette, M. Alain Paquin, M. Steve Robitaille et M. Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12141-03-18

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2021.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12142-03-18

4.1 Adoption – règlement 475-2021 – Règlement décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour divers travaux municipaux

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que des travaux de réfection de parcs municipaux et de réfection/construction du Sentier de la nature sont nécessaires ;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 18 mars 2021, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Gérard Bouthot appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 475-2021 intitulé Règlement décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour divers travaux municipaux.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12143-03-18

**4.2 Autorisation – ouverture de poste – directeur général adjoint /
directeur des finances**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec connaît une forte croissance depuis les dernières années, générant un impact direct sur l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général pour augmenter la productivité.

Il est proposé par Gérard Bouthot appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE CRÉER la nouvelle fonction de directeur général adjoint / directeur des finances.

D'AUTORISER le directeur général à lancer l'appel de candidatures pour ladite fonction.

5 FINANCES

12144-03-18

5.1 Autorisation de transfert – aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain

CONSIDÉRANT que la Municipalité a délégué sa compétence en matière de gestion touristique à la Société d'initiative touristique et économique du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que des ressources financières sont requises pour assurer les opérations de l'organisme.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le transfert des crédits prévus au budget d'un montant de 112 215 \$ à la Société d'initiative touristique et économique du Lac Champlain.

6 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

12145-03-18

6.1 Acceptation définitive des travaux et libération de retenue contractuelle provisoire – Groupe Québeco

CONSIDÉRANT que les travaux pour le poste de pompage situé au Domaine Champlain sont réputés conformes et finaux.

CONSIDÉRANT que les travaux du poste de pompage 10 sont réputés entièrement terminés.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la réception définitive desdits travaux.

DE LIBÉRER la retenue contractuelle finale d'un montant de 7 758.79 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser le paiement.

D'ACCEPTER la réception finale des travaux



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



6 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12146-03-18

7.1 Octroi de contrat – Réal Boulanger Design – plan de la nouvelle maison des jeunes

CONSIDÉRANT la volonté de relocaliser la maison des jeunes au parc Robert-Aumont par la construction d'un bâtiment moderne répondant aux besoins des jeunes.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme Réal Boulanger Design pour la réalisation des plans et devis de la future maison des jeunes, le tout tel que défini dans l'offre de service du 9 mars 2021.

8 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

12147-03-18

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 15 h 05.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier